

BARREAU DE TOULOUSE

DISCOURS

Prononcé le 8 Décembre 1907

A LA RENTRÉE SOLENNELLE

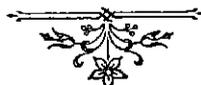
DE LA

CONFÉRENCE DES AVOCATS STAGIAIRES

PAR

M^e DESARNAUTS

BATONNIER DE L'ORDRE DES AVOCATS A LA COUR D'APPEL
DE TOULOUSE



TOULOUSE

IMPRIMERIE LAGARDE ET SEBILLE
2, RUE ROMIGUIÈRES, 2

—
1907

DISCOURS

PRONONCÉ

le 8 décembre 1907, à la rentrée solennelle

DE LA

Conférence des Avocats Stagiaires

MES CHERS CONFRÈRES,

La vie humaine est pleine de surprises et de singulières contradictions. Les jours fuient, rapides, et les années s'écoulent, emportant nos souvenirs, nos pensées, nos regrets, parfois nos espérances.

Entraînés nous-mêmes dans la course du temps, rarement nous avons la nette perception des longues étapes parcourues, alors surtout, que notre existence mouvementée par ses occupations, est uniforme par son cadre. Et voilà

que tout à coup, un jalon nous indique que nous marchons depuis longtemps et que nous avons fait une grande partie du voyage. Comment, déjà ?

Cette surprise, qui a son charme et aussi sa mélancolie, je l'ai ressentie moi-même, lorsqu'un vieil ami d'enfance, qui m'avait précédé, me donnait la traditionnelle accolade du bâtonnier sortant au nouvel élu.

En vain me disait-il, en me souhaitant la bienvenue, que l'heure avait sonné pour moi d'aborder ces solennelles fonctions. Je ne pouvais m'empêcher de me répéter : Comment, déjà ?

Je devais surtout, sans fausse modestie, me le dire, en songeant aux mérites que doit comporter cette flatteuse distinction ; et certes, il y aurait eu dans ces réflexions nouvelles, de quoi m'inspirer de graves appréhensions, si la sympathie unanime de mes confrères n'avait laissé dans mon esprit qu'un sentiment, celui de la reconnaissance.

C'est un grand honneur que d'être désigné pour représenter notre barreau !

Glorieux sont nos ancêtres, et nous sommes fiers, à juste titre, du patrimoine qu'ils nous ont transmis. Nous avons reçu d'eux le dépôt sacré de nos grandes et nobles traditions ; il ne doit pas périlcliter en nos mains.

Je consacrerai tous mes efforts à cette tâche, rendue facile, je le sais, par la collaboration constante et efficace du Conseil de l'Ordre qui m'entoure. Les anciens bâtonniers, qui en font partie, me donneront le précieux réconfort de leur expérience éclairée; tous ses membres, sans exception, pénétrés du même désir de maintenir haut et ferme nos règles et nos droits, me prêteront un concours sans réserve.

Le nouveau bâtonnier doit vous parler aujourd'hui, mes jeunes confrères, du rôle de l'avocat et de ses devoirs. Nos anciens ont pensé, sans doute, que cette méditation annuelle, accompagnée peut-être d'un examen de conscience, serait un exercice salutaire. Nous renouvelons bien tous les ans à la reprise des travaux judiciaires notre serment d'avocat; cette affirmation solennelle va de pair avec le rappel de nos devoirs à la reprise des travaux du stage.

Ce n'est pas seulement cette pensée austère dont la hauteur morale est indéniable qui a pu inspirer cette tradition. La réunion de ce jour est consacrée aux jeunes du barreau. Ils viennent surtout applaudir leurs aînés du stage, lauréats des conférences; ils viennent aussi écouter

un ancien développer devant eux les grandeurs et les règles de leur profession.

Comment ne seraient-ils pas fiers d'elle ! L'illestre d'Aguesseau ne l'a-t-il pas proclamée « aussi ancienne que la magistrature, aussi noble que la vertu, aussi nécessaire que la justice ? »

Est-il rien de comparable, en effet, à la beauté de notre vocation ?

La recherche et la défense du vrai, la lutte pour la justice, voilà son but. Nous passons notre vie dans l'examen de problèmes dont nous essayons de dégager la solution exacte, et après l'avoir trouvée nous en poursuivons le triomphe.

Mais ce ne sont pas de froides entités qui nous absorbent. C'est avec la vie que nous prenons contact tous les jours, et nous nous donnons avec une passion si vive que nous en oublions notre propre existence.

A quoi bon, diront peut-être des sceptiques railleurs, cet enthousiasme et cet oubli de soi-même ? Ceux-là n'ont jamais aimé qui ne peuvent comprendre la grandeur et la joie du sacrifice ! Le savant, amoureux du vrai, à la recherche de l'inconnu ; l'artiste, poursuivant la contemplation de l'éternelle beauté, dont il essaie de pénétrer le

mystère, vivent d'une existence sereine, loin du trouble, du tumulte et des misères du vulgaire. Nous participons aux mêmes joies, et, dans les travaux de notre noble carrière, nous aussi, nous trouvons la tour d'ivoire, refuge assuré contre les vicissitudes, les amertumes et les laideurs de la vie!

C'est bien d'être fier de sa profession, c'est mieux encore de l'aimer.

Les lois éternelles qui régissent l'univers se résument toutes dans la loi mystérieuse du mouvement, qui préside aussi bien à la gravitation des mondes dans l'espace, qu'aux vibrations indéfinies de la matière et de l'éther, sources de la chaleur et de la lumière, sources de la vie.

L'âme humaine est régie par des lois identiques. Pour vivre et pour s'épanouir, elle aussi a besoin de vibrer, et plus intenses seront ses vibrations, plus intenses aussi seront ses joies.

La pensée et l'action, a-t-on dit, sont les deux pôles de la vie.

Avocats, nous pensons et nous agissons; notre personnalité s'accuse, se développe, et nous accomplissons, dans l'harmonieux épanouissement de nos facultés, notre destinée ici-bas, soumis à la noble et sainte loi du travail.

Elle nous imposera sans doute des fatigues et des peines, inhérentes à la faiblesse de notre nature. L'effort répugne à la nature humaine, mais qu'importe, si, cette répugnance vaillamment vaincue, nous avons la joie morale du devoir accompli!

Qui oserait, d'ailleurs, aujourd'hui, se soustraire à la loi du travail. Plus que jamais elle s'imposerait; même en dehors des conceptions morales, de simples vues utilitaires nous la feraient envisager comme une inéluctable nécessité.

Au milieu des transformations économiques que nous traversons, le travail seul peut donner la sécurité en même temps qu'il commande à tous le respect. *Laboremus!*

Ne la subissons pas simplement, cette loi du travail. Il en faut avoir une conception plus haute, qui est celle même de notre destinée et de notre bonheur. Suivons les impulsions secrètes de notre nature. Croyez-moi, jeunes gens, faites avec votre profession un vrai mariage d'inclination; ayez au préalable la vocation qui se révélera, comme l'amour éclate, subitement et en coup de foudre, illuminant la voie tracée pour votre avenir.

Que de joies alors vous seront réservées. Vous

serez désormais vos maîtres, indépendants des hommes et des vicissitudes contingentes de la vie. C'est sur vous seuls que vous compterez; vous n'aurez ni protections à solliciter, ni faveurs à demander, et si, d'une main ferme, vous savez tracer votre sillon, seuls vous aurez tout à la fois, le mérite et l'honneur de la moisson future.

Mais, avant même d'arriver à l'heure où l'effort sera récompensé, combien seront vives les satisfactions que vous éprouverez!

C'est la vérité du droit que vous poursuivrez et que vous finirez par découvrir.

C'est l'âme humaine, avec ses multiples aspects, que vous aurez à étudier dans bien des procès. Que de dossiers sont plus passionnants que le plus palpitant des romans! Que de clients parfois vous verrez, vivantes énigmes, que votre pénétration devra déchiffrer!.....

Vous venez de terminer vos études de droit, mes jeunes Confrères, croyez-moi, c'est maintenant le moment de l'apprendre..... tout au moins d'une façon nouvelle. Vos professeurs vous ont initiés à la science pure; il s'agit désormais de féconder leur œuvre et d'appliquer les principes

aux faits contingents qui constituent la matière ondoante et diverse des procès.

Dégagez-vous des théories trop absolues. Vous entrez désormais dans un nouveau domaine, celui de la jurisprudence; explorez-le: il vous réservera peut-être quelques surprises, mais bientôt de fécondes découvertes.

Le difficile n'est pas toujours, croyez-le bien, de résoudre une question de droit; il est moins aisé souvent de la découvrir dans le procès. Sans un bon diagnostic, que fera le médecin auprès du malade? Diagnostiquez bien le point de droit qui intéresse la cause, et vous aurez accompli presque toute votre tâche.

Poser la question c'est la résoudre. Que de fois, à notre barre, cette vérité fut-elle proclamée par le plus aimable de nos anciens, dont le talent et la souriante bonhomie avaient tant de charmes.

Cette recherche n'ira pas, aux débuts, sans tâtonnements et sans difficultés; mais vous verrez ce qu'elle a de vif, de passionnant. La lumière se fera soudain dans votre esprit, et, après des hésitations et des perplexités, la raison de décider vous apparaîtra soudain.

Vous allez entrer en relations avec le client, personnage nouveau pour vous. Lui aussi vous

réserve des surprises, même celle de la reconnaissance!

Vous pourrez, dès l'abord, vous laisser tromper si vous ne savez vous défier de vous-même. Vous serez tentés de considérer comme évident le gain du procès que le plaideur aura eu la sagesse de vous confier. Mais, avant tout, rappelez-vous que vous devez vous constituer le juge de la cause qui vous est soumise et des moyens de défense que l'on vous propose. Grâce à vos conseils, parfois des prétentions injustes seront abandonnées. S'il en était autrement, c'est le client lui-même que vous avez le devoir d'abandonner, et vous aurez, vis-à-vis de votre conscience, une satisfaction d'un autre ordre.

Il vous arrivera souvent de songer à l'inanité de ces querelles et de ces disputes judiciaires auxquelles vous serez mêlés. N'en prenez point prétexte pour les dédaigner, car vous devez tous vos efforts à la cause acceptée par vous, si minime soit-elle.

Vous trouverez plutôt dans ces réflexions une raison supérieure pour modifier par la sagesse de vos avis les erreurs de jugement du plaideur. Détournez-le des procès téméraires, origines de tant de soucis et de ruines.

Gardez-vous vous vous-même de transformer l'amour de votre profession en routine et en manie. Vous ne serez heureux que si vous évitez cette forme spéciale d'hypertrophie qui a tant de dangers. Laissez à votre esprit toute son élasticité et tout son jeu, et, bien loin de négliger sa culture générale, recherchez en elle les éléments indispensables à votre vie intellectuelle.

Et puis, croyez-le bien, s'il n'est pas nécessaire aujourd'hui de recourir comme jadis aux ornements de l'antique éloquence judiciaire, il n'est pas mauvais d'apprendre avec les maîtres de la littérature à penser, à écrire, et aussi à parler.

Formez-vous ainsi aux luttes de l'audience. Soyez bien préparés par l'étude approfondie de votre cause à combattre vaillamment. Rien de plus intéressant alors que la communication qui s'établit entre l'avocat et le juge. Soyez clairs dans votre exposé des faits, dégagez les questions à résoudre avec méthode, et vous vous sentirez soutenus par l'attention des magistrats avec lesquels vous avez l'honneur de collaborer à une œuvre de justice,

L'affaire peut se modifier au cours de l'audience; votre contradicteur vous la montrera peut-être sous un jour nouveau que vous n'aviez

pas soupçonné. Le débat double alors d'intérêt pour vous. La réplique vous permettra de mettre en valeur les ressources que votre esprit trouvera dans la connaissance des faits ou dans la science du droit.

Les conclusions du ministère public, lorsque la cause les comportera, avis motivé d'un auditeur impartial et autorisé, ajouteront un nouvel et puissant intérêt aux débats.

L'esprit est constamment ainsi tenu en éveil; nous pensons, nous parlons, nous agissons, nous vivons enfin!...

Le procès gagné, c'est la palme conquise, joie du vainqueur. Le procès perdu, c'est l'espoir de sa revanche prochaine, en appel, en cassation, satisfaction différée sans doute, mais largement escomptée déjà. L'avocat combatif ne se décourage jamais; les clients, quelquefois, se lassent avant lui.

Et les débats criminels, quel attrait n'auront-ils pas pour vous! Vous les aborderez sans doute tout d'abord, et vous connaîtrez leurs émotions. C'est l'honneur, c'est la liberté de vos clients qui seront en jeu; la lutte sera d'autant plus vive et plus attachante. Vous trouverez ici devant vous des contradicteurs de tout premier ordre.

La victoire n'aura pour vous que plus de prix, et vous aurez encore à tirer profit personnel, même de la défaite, dont le regret sera atténué par le mérite de vos adversaires.

Au demeurant, le dénouement de l'affaire n'enlève rien à l'intérêt que comportent les phases et les péripéties de l'audience. Vous en connaîtrez, mes jeunes confrères, les émotions variées, et vous direz avec moi qu'il n'est point de profession plus vivante, plus prenante que la nôtre.

Elle a aussi un aspect intime et d'un autre ordre. Vous vivrez au Palais dans un milieu que vous apprendrez bientôt à connaître et à apprécier, animé d'un même esprit d'union cordiale, de large tolérance.

Vous verrez en quelle haute et bienveillante estime vous serez tenus par les magistrats que vous entourerez de votre respectueuse déférence. Nulle part, je crois, mieux qu'à Toulouse, les rapports n'ont été cordiaux et étroits entre la magistrature et le barreau.

Vous ressentirez tout le prix de cette bienveillance qui ne se dément jamais, vous éprouverez le charme profond de cette sympathie mystérieuse qui doit naître de la communauté des

vues et de la poursuite du même idéal de justice.

Au Palais, vous serez en rapports constants avec les avoués, mandataires officiels et représentants des clients. Vous verrez avec quel entrain, qu'elle bonne grâce ils vous prêteront leur concours, et combien souvent vous trouverez en eux des aides utiles et de précieux conseils.

Vous vivrez enfin tous les jours avec vos confrères du barreau.

La confraternité! Ce mot est un symbole et un programme!

Quel est le précieux don qui crée cette confraternité? Elle n'existerait pas si elle ne se manifestait que par la correction des rapports ou la courtoisie des manières. Il est une vertu supérieure qui en doit être l'essence et la raison : cette vertu c'est l'indulgence.

L'indulgence! bonté intelligente et réfléchie, qui met tout au point, hommes et événements, tolérance aimable qui vient du cœur. L'homme est indulgent s'il est modeste. Il comprend d'autant mieux les erreurs et les faiblesses d'autrui qu'il a conscience des siennes propres, en quoi il diffère profondément du sceptique orgueilleux, qui tolère parce qu'il dédaigne.

L'homme indulgent est patient, car il sait mai-

triser les écarts d'une volonté mise à des épreuves souvent bien rudes.

Soyez indulgents, mes jeunes confrères, avec vos clients; écoutez-les avec bonté.

Savoir écouter! voilà, j'en conviens, une science bien difficile et qui semble exiger une véritable grâce d'état. Il le faut bien pourtant, car nous devenons ainsi d'utiles auxiliaires de la justice. Si nos prétoires devaient retentir des explications personnelles fournies par les plaideurs eux-mêmes, que dirait la statistique!

C'est à nous qu'il appartient d'endiguer leurs flots d'éloquence, dont les eaux manquent souvent de limpidité. Mais ne vous découragez pas, subissez le torrent, et, au milieu des digressions, des récriminations, des inutilités qu'il roule, vous trouverez les raisons favorables à votre cause et le fait décisif.

Avec vos clients, vous pourrez vous livrer, si vous êtes clairvoyants, à de bien curieuses études de l'âme humaine.

Elle vous apparaîtra sous les aspects les plus divers, suivant les sujets de vos observations, et votre patience sera ainsi dédommée par un complément nouveau à vos connaissances psychologiques. Soyez bons avec ceux qui vous con-

fieront leurs soucis et leurs peines. En dépit du proverbe, ni les grandes, ni les petites douleurs ne sont muettes, et vous en aurez les poignants échos.

Que de misères matérielles et morales vous apprendrez à connaître! que de plaies sur lesquelles, d'une main légère, vous apprendrez à mettre le baume exquis de la bonté!

Oui, soyez indulgents et bons pour tous, soyez-le aussi pour vos confrères grands et petits, anciens et jeunes. fussent-ils vos contradicteurs.

C'est d'une bonne politique d'ailleurs. Il vous sera un peu pardonné si vous avez beaucoup aimé.....

MESSIEURS,

Nul ne pratiqua mieux cette vertu d'indulgence que le regretté confrère dont nous ressentons si vivement la perte.

M^e Léon Puget, il y a quelques années, avait reçu de ses confrères le témoignage de leur haute estime et de leur affection. Dans le remarquable discours qu'il prononça ici même à son entrée en charge, il parlait en termes exquis des

relations des avocats entre eux. « Qui dira le
« charme de nos rapports quotidiens, écrivait-il,
« l'abandon de ces conversations où l'un apporte
« son esprit, l'autre sa science, tous leur bonne
« humeur; où l'on parle de tout, même de poli-
« tique, sans que la discussion cesse jamais d'être
« aimable et courtoise. Qui dira la gaieté de bon
« aloi qui anime ces entretiens où le paradoxe se
« revêt de leurs couleurs attrayantes. »

En traçant ces lignes, notre cher confrère prêtait généreusement aux autres ses qualités personnelles.

Ce n'est pas sans une émotion profonde que j'évoque aujourd'hui son souvenir.

Ceux qui ont vécu, comme moi, dans son intimité, comprennent et partagent ma tristesse. Pourrais-je mieux faire que de répéter les nobles paroles du grand orateur qui a voulu rester notre confrère du barreau de Toulouse, dont il est un des anciens, après en avoir été l'honneur et le modèle. « Comblé de dons, il était heureux; nul
« plus que lui ne méritait de l'être, car nul
« n'eut une nature plus exquise. Il faut avoir eu
« une place dans son cœur pour en connaître
« toutes les richesses. Quand il avait donné son
« affection, c'était sans réserve; elle le transfi-

« gurait. Fallait-il soutenir un ami très cher
« dans les luttes politiques qui, même, lui répu-
« gnaient, ce timide devenait un audacieux, ce
« doux devenait un passionné, presque un vio-
« lent. S'agissait-il de le consoler dans quelque
« épreuve terrible, il tirait de son cœur des trésors
« de tendresse, de dévouement, de courage. »

Nul mieux que M^e Jacques Piou ne pouvait connaître notre confrère Puget.

C'est sous son haut patronage qu'il avait abordé le barreau, et depuis lors, leurs existences furent étroitement mêlées. Les travaux de la profession les avaient réunis, leurs esprits et bientôt leurs cœurs s'étaient pénétrés. De cette existence commune et de cette collaboration avec le maître qu'il avait su conquérir, Puget avait gardé la durable empreinte, en même temps que le légitime orgueil.

Issu d'une vieille famille toulousaine, il avait du sang de parlementaires dans les veines. Sa physionomie était empreinte d'une gravité que tempéraient sa douceur et sa finesse. Nous cherchons encore instinctivement au Palais sa silhouette distinguée. Son abord réservé pouvait laisser croire à ceux qui le connaissaient mal à une froideur qui n'était que modestie exces-

sive. Mais bientôt, lorsqu'il se livrait, on était sous le charme.

Sa culture intellectuelle était des plus étendues. Rien de ce qui touchait les grands problèmes de la vie aussi bien que les questions d'art et de science ne lui était étranger.

De fortes études classiques l'avaient préparé à la lutte. Toujours au courant, essentiellement moderne dans ses idées, ses recherches et ses aperçus, il se plaisait, dans l'intimité, aux plus ingénieuses controverses.

La sûreté et la prudence de son jugement faisaient de lui un conseil et un arbitre, toujours écouté et recherché.

Entouré d'affection, d'estime, de respect, il avait au barreau une place des plus honorables. Il fut appelé jeune encore au Conseil de l'Ordre, et quelques années après il devenait notre bâtonnier. Dans ces fonctions il sut donner la preuve de son tact, de sa délicatesse et de son amour profond pour notre profession.

Comme l'a si bien dit de lui mon prédécesseur, « sa vie entière fut celle de l'homme de bien dans la plus belle acception du mot. Toujours fidèle à la noble idée du devoir, il a su s'imposer à l'estime de tous. »

Sa fin a été celle d'un sage et d'un chrétien, et je ne saurais terminer ces lignes sans une pensée émue pour le foyer dont il fut la joie, la lumière et l'honneur, et dont il restera l'exemple.

MESSIEURS,

Notre tribut de regrets et de souvenirs payé aux tristesses du passé, laissez-moi maintenant songer aux espérances de l'avenir, en saluant cette brillante jeunesse au milieu de laquelle je serai si heureux de me retrouver.

C'est elle que nous allons applaudir après avoir apprécié et goûté le savoir et l'éloquence des distingués lauréats du stage qui vont prendre la parole.

C'est elle qui, demain, continuera les travaux si attachants des conférences dont je voudrais être le collaborateur assidu et le guide.

A l'œuvre, jeunes gens ! Nous marcherons, vous et moi, animés de la même ardeur, dans la voie que nous avons à parcourir. L'entrain, la joie, l'enthousiasme même de vos vingt ans ne trou-

veront pas, croyez-le bien, en votre bâtonnier,
un morose censeur.

Comptez sur mon affectueux dévouement et
laissez-moi compter sur vous.

Nous ferons ensemble, s'il plaît à Dieu, une
bonne et utile besogne.